



**Commission permanente sur l'eau, l'environnement,
le développement durable et les grands parcs**

***Gestion de la forêt urbaine :
poursuivre les efforts pour renforcer la canopée
montréalaise***

Rapport et recommandations

**Rapport déposé au conseil municipal
du 18 juin 2018
et au conseil d'agglomération
du 21 juin 2018**

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions
et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

PRÉSIDENTE

Mme Maja Vodanovic
Arrondissement de Lachine

VICE-PRÉSIDENTES

Mme Chantal Rouleau
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies—Pointe-aux-Trembles

Mme Maria Tutino
Ville de Baie-d'Urfé

MEMBRES

Mme Christine Black
Arrondissement de Montréal-
Nord

Mme Lisa Christensen
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies—Pointe-aux-Trembles

M. Gilles Déziel
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies—Pointe-aux-Trembles

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard-
Sainte-Geneviève

Mme Sophie Mauzerolle
Arrondissement de Ville-Marie

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Achilles-
Cartier

M. Philippe Roy
Ville de Mont-Royal

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont-
La-Petite-Patrie

Montréal, le 18 juin 2018

*Madame Cathy Wong
Présidente du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6*

Madame la présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, le rapport et les recommandations sur la gestion de la forêt urbaine intitulé « Poursuivre les efforts pour renforcer la canopée montréalaise ».

Nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

- Original signé -

*Maja Vodanovic
Présidente*

- Original signé

*Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
PROCESSUS D'ÉTUDE.....	4
CONCLUSION	5
LES RECOMMANDATIONS	6
ANNEXE	9

INTRODUCTION

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs s'est donné le mandat, en vertu de son pouvoir d'initiative, d'étudier les enjeux associés à la gestion de la forêt urbaine et de présenter des recommandations au conseil municipal et au conseil d'agglomération à ce sujet.

Les impacts de l'infestation par l'agrile du frêne sur le couvert arborescent montréalais ainsi que la progression du verdissement des zones industrielles et commerciales dans une perspective de lutte aux îlots de chaleur urbains constituaient les deux préoccupations principales des commissaires à l'origine du présent mandat. Souhaitant éclairer la prise de décision de l'Administration à cet égard, la Commission a sollicité la collaboration du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal afin de bénéficier d'un état des lieux des actions mises en œuvre à l'heure actuelle à l'échelle de la Ville et de l'agglomération pour ce qui concerne la gestion de la forêt urbaine. À partir des constats qui en ont été tirés, la Commission a formulé et adopté une série de recommandations visant à inciter les acteurs publics et privés concernés à poursuivre leurs efforts dans l'objectif de préserver et d'améliorer à court et à long terme l'état de la canopée montréalaise.

PROCESSUS D'ÉTUDE

L'étude de ce dossier par la Commission a débuté par une présentation formelle, en séance de travail, du bilan 2012-2017 et du plan d'action 2018 de gestion de la forêt urbaine par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR). Cette séance, tenue le 12 avril 2018, a d'abord été l'occasion, pour M. Daniel Hodder, directeur, Gestion des parcs et biodiversité et M. Daniel Bédard, chef de division, Forêt urbaine, de présenter le cadre d'intervention global privilégié par la Ville depuis 2013 en vue d'atteindre l'objectif de faire passer l'indice de canopée de l'agglomération de 20 % à 25 % d'ici 2025, tel que prévu dans le premier Plan de développement durable de la collectivité montréalaise en 2010 puis dans le plan Montréal durable 2016-2020.

D'une part, un portrait complet de l'état de la lutte menée par la Ville contre l'invasion de l'agrile du frêne a pu être offert aux commissaires. La stratégie déployée, dont l'objectif est de ralentir la mortalité des frênes pour pouvoir planifier leur remplacement, mise aujourd'hui à la fois sur le traitement par injection des arbres sains et sur l'abattage stratégique des frênes déjà dépérissants, à l'aide de mesures réglementaires et de programmes de subvention destinés à encourager les propriétaires de frênes privés à traiter leurs frênes, ou encore à les abattre et à les remplacer.

D'autre part, les commissaires ont obtenu de l'information de première main sur les initiatives de verdissement actuellement mises en œuvre en vertu des programmes du SGPVMR, tant pour le remplacement des frênes que pour le renforcement général de la canopée. Que les plantations soient gérées et financées par la ville centre ou par les arrondissements, la sélection des emplacements de plantation sur le domaine public et la coordination générale de la démarche se fait toujours conjointement avec les directeurs d'arrondissement ainsi que les chefs de division parcs et horticulture et le personnel technique de chacun des territoires.

Un bilan du soutien aux plantations sur le domaine privé a par ailleurs également été présenté à la Commission grâce à la participation à cette séance de Mme Malin Anagrus, directrice générale de la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI). Œuvrant en partenariat avec la Ville, la SOVERDI gère des plantations sur des sites privés et institutionnels et encadre les organisations membres de l'Alliance forêt urbaine, laquelle regroupe plus de 50

partenaires issus de cinq grands réseaux (santé, éducation, industriel et commercial, résidentiel et communautaire, culture et patrimoine), désireux de contribuer au renforcement de la canopée hors du domaine public municipal.

Au total, ce sont ainsi plus de 61 000 arbres qui ont été plantés sur le domaine public entre 2012 et 2017, et plus de 45 000 autres plantés sur des sites privés et institutionnels pendant la même période.

Tel qu'indiqué par le SGPVMR, tous ces efforts de plantation en cours redéfinissent, un arbre à la fois, le patrimoine arboricole qui constituera la forêt de demain. À l'origine, cette démarche a été guidée par l'état de la situation de chacun des arrondissements produit en 2011 dans le cadre d'une étude intitulée *La canopée montréalaise*. Cette étude, qui a servi de base à une consultation publique menée par la Commission en 2012¹, a par la suite donné lieu à la production du *Plan d'action canopée 2012-2021*, lequel permettait de quantifier le manque à gagner en canopée et en arbres par type d'occupation du sol (habitation, institutionnel, espaces verts, commercial, industriel) et par domaine de propriété (public et privé).

Il importe de noter que le déficit identifié dans ce document reflétait alors le *nombre d'arbres qui devraient être plantés* pour atteindre un indice de canopée donné et non *le potentiel du territoire à recevoir ces arbres*. Or, comme l'ont expliqué les représentants du SGPVMR, ce potentiel demeure largement inconnu des gestionnaires de la forêt urbaine et doit être évalué afin de valider la faisabilité de l'atteinte des objectifs, d'estimer les ressources associées à la préparation de sites de plantation lorsque nécessaire, et de planifier la plantation et les activités qui y sont rattachées.

Ainsi, afin d'optimiser la résilience de la forêt urbaine face aux changements globaux en cours, la Ville doit aujourd'hui se doter d'une vision à long terme de la composition souhaitée pour cette forêt, un travail qui doit d'abord se faire à l'échelle des arrondissements. La Ville doit également traduire cette vision dans la planification des plantations. Prenant acte de cette nécessité, la Commission a tenu à appuyer les initiatives actuellement menées en vue d'une telle planification des plantations, non seulement celles réalisées par la Ville de Montréal mais également celles réalisées par l'ensemble des villes liées de l'agglomération et par le secteur privé. Pour ce faire, la Commission a élaboré une série de recommandations qui ont pu être validées lors d'une deuxième séance de travail consacrée à ce dossier, tenue le 24 mai 2018. Les dix recommandations en question ont été adoptées à l'unanimité des membres au terme de cette séance.

CONCLUSION

La Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a conduit ce mandat dans l'objectif d'inciter l'Administration à poursuivre ses efforts pour renforcer et accroître la canopée montréalaise et pour accélérer le verdissement du territoire de l'agglomération.

La Commission reconnaît l'importance d'adapter la planification et les interventions sur le terrain aux défis auxquels font face, dans le contexte actuel, les différents acteurs responsables de la préservation et du renforcement de la forêt urbaine montréalaise. Les recommandations qui suivent reflètent cette préoccupation.

¹ Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, *Examen public du plan d'action canopée. Rapport et recommandations*, Rapport déposé au conseil municipal du 28 janvier 2013 et au conseil d'agglomération du 31 janvier 2013, disponible sur le site web des commissions permanentes à l'adresse suivante : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPP_20130131.PDF.

La Commission tient à remercier les professionnels de la Division de la Forêt urbaine du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour la qualité de leur contribution aux réflexions tenues dans le cadre de cette étude et pour la richesse des informations fournies.

Conformément à la réglementation sur les commissions permanentes, le présent document peut être consulté sur la page web des commissions à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/commissions, de même qu'à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation au Service du greffe, au bureau R-134 de l'hôtel de ville de Montréal.

LES RECOMMANDATIONS

LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES GRANDS PARCS formule les recommandations suivantes :

CONSIDÉRANT l'une des dix cibles collectives fixées dans le plan *Montréal durable 2016-2020* et qui vise l'augmentation de l'indice de canopée de 20 à 25 % d'ici 2025;

CONSIDÉRANT que « Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources » représente l'une des quatre priorités inscrites dans ce même plan;

CONSIDÉRANT que le Plan d'action de l'administration municipale prévoit, parmi les vingt actions proposées, de « Protéger et [d']enrichir la forêt urbaine et la biodiversité »;

CONSIDÉRANT les avantages environnementaux, sociaux et économiques offerts par les arbres qui composent la forêt urbaine montréalaise, tels que reconnus dans le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT la contribution du couvert arborescent à la diminution des effets d'îlots de chaleur urbains et à la réduction des risques associés aux impacts des changements climatiques;

CONSIDÉRANT que les initiatives de verdissement mises en œuvre par les arrondissements et par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal sur le domaine public ont permis la plantation, depuis 2012, de plus de 60 000 arbres et que les initiatives développées sur le domaine privé en collaboration avec la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) et l'Alliance forêt urbaine ont quant à elles permis la plantation de plus de 45 000 arbres;

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre tous ces efforts en vue d'atteindre la cible fixée à l'horizon 2025;

CONSIDÉRANT l'importance, pour ce faire, de doter la Ville d'une planification stratégique en matière de plantation lui permettant de déterminer le nombre d'arbres pouvant être soutenus dans la trame urbaine montréalaise, la diversité des espèces à privilégier selon les sites ainsi que leur distribution spatiale;

CONSIDÉRANT le besoin d'explorer de nouvelles avenues pour la plantation alors que les espaces « prêts-à-planter » ou libres d'obstacles se font de plus en plus rares, la Commission recommande à l'Administration :

- R-1** D'exiger que chacun des 19 arrondissements adopte à moyen terme un Plan maître de plantation qui permettra d'évaluer et de rendre compte, pour chaque territoire :
- Du potentiel de plantation sur le territoire public par l'identification des endroits propices à l'accueil de nouvelles plantations;
 - De la diversité du patrimoine arboricole en présence, afin d'orienter la sélection d'espèces à planter pour en améliorer la résilience;
 - Des stratégies de mise en œuvre proposées (programmes, échéancier de plantation pluriannuel, etc.).
- Et de prévoir les budgets nécessaires pour soutenir les arrondissements dans cette démarche dans le cadre d'une réforme à venir du financement des arrondissements.
- R-2** D'encourager les villes liées de l'agglomération dont l'indice de canopée est inférieur à 25 % à se doter d'un plan de renforcement qui prévoit les budgets nécessaires à la plantation et à la préservation des arbres sur leur territoire.
- R-3** De mettre en place un mécanisme centralisé de partage de l'information documentant annuellement les efforts de plantation mis de l'avant par les arrondissements et les villes liées, tant sur le domaine public que privé.
- R-4** De rendre compte à tous les quatre ans de l'évolution de l'indice de canopée à l'échelle de l'agglomération afin de permettre, s'il y a lieu, une révision des objectifs fixés en matière de plantation dans les différents territoires.
- R-5** D'inciter les arrondissements ainsi que l'ensemble des villes liées à intégrer dans leur réglementation d'urbanisme des exigences minimales relatives à la plantation d'arbres ou au verdissement pour les terrains faisant l'objet de construction ou d'agrandissement de bâtiment, tel que prescrit par le document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de Montréal.
- R-6** De promouvoir et d'encourager la collaboration entre les villes de l'agglomération et l'ensemble des partenaires qui participent à l'Alliance forêt urbaine, particulièrement ceux associés au réseau industriel et commercial, afin de contribuer à la plantation d'arbres à l'extérieur du domaine public municipal sur l'île de Montréal.
- R-7** D'inviter les arrondissements et les villes liées à mettre en œuvre des initiatives de reconnaissance et de visibilité pour les propriétaires des secteurs commercial, industriel, institutionnel ou communautaire qui participent à l'effort de plantation d'arbres sur le domaine privé.
- R-8** Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, d'envisager la possibilité de prévoir des sommes additionnelles pour l'entretien et l'élagage des arbres.
- R-9** Afin de garantir la croissance et de maximiser l'espérance de vie des arbres plantés, de doter la Ville de standards en matière de techniques de plantation (profondeur et largeur minimales des fosses, espace disponible pour les racines, qualité du terreau de plantation, etc.), d'inclure ces standards dans les appels d'offres publics pour l'exécution de travaux de voirie, et de développer des outils afin de diffuser les bonnes pratiques auprès des équipes en arrondissement (guides, formations, etc.).

R-10 D'envisager la création, à l'échelle de l'agglomération, d'un centre de valorisation du bois des frênes et autres arbres abattus sur le territoire de l'île de Montréal, centre qui serait éventuellement ouvert au public.

Et de faire en sorte que les propriétaires privés du secteur résidentiel puissent ultimement bénéficier d'un incitatif financier lié à la valorisation du bois des arbres dont ils assument les coûts d'abattage.

Sur proposition de M. Philippe Roy, appuyée par M. Christian Larocque, les recommandations ont été adoptées à l'unanimité lors de la séance de travail du 24 mai 2018.

ANNEXE

LISTE DES INTERVENANTS

Personnes-ressources de la Ville de Montréal

M. Daniel Hodder, directeur, Gestion des parcs et biodiversité, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

M. Daniel Bédard, chef de division, Forêt urbaine, Direction de la gestion des parcs et biodiversité, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

M. Anthony Daniel, conseiller en planification, Division de la forêt urbaine, Direction de la gestion des parcs et biodiversité, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Mme Marie-Lyne Arbour, agente de recherche, Division de la forêt urbaine, Direction de la gestion des parcs et biodiversité, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Mme Virginie Angers, ingénieure forestière, Division de la forêt urbaine, Direction de la gestion des parcs et biodiversité, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Personne-ressource externe

Mme Malin Anagrius, directrice générale, Société de verdissement du Montréal métropolitain